

QUESTION AU MAIRE

Conseil Municipal du 6 juin 2018.

Le conflit des ATSEM, et plus globalement de la communauté éducative, dure maintenant depuis plus de 3 mois tant votre décision de supprimer 16 postes d'Atsem soit l'équivalent de 9 ETP (équivalent temps plein) emporte une incompréhension totale.

Les conséquences de votre choix sont multiples mais ont un dénominateur commun ; la mise en œuvre de votre décision va se faire contre l'intérêt des enfants des maternelles publiques de Chambéry.

Supprimer 1 poste d'Atsem dans chaque école maternelle, c'est désorganiser totalement chaque classe dans les temps scolaires et hors scolaires

Supprimer du temps de présence d'Atsem dans chaque classe de maternelle, c'est réduire le temps d'apprentissage de l'ensemble des 1920 enfants scolarisés et plus particulièrement les enfants qui rencontrent des difficultés.

Supprimer 1 poste d'Atsem dans chaque école maternelle, c'est décider d'aggraver la situation des conditions de travail des personnels enseignants et non enseignants tout en dégradant les temps d'apprentissage des enfants ; c'est aussi rendre encore plus difficile le rôle éducatif de nombreux parents qui ont un besoin essentiel des services publics de l'Education Nationale et locaux. C'est tout simplement contribuer à accentuer les inégalités éducatives et d'accompagnement des enfants.

Enfin, supprimer 1 poste d'Atsem dans chaque école maternelle, c'est licencier des Atsem aujourd'hui non titulaires ou leur proposer, comme vous venez de le faire, de travailler à 40% dans l'animation : comment peut-on vivre avec un salaire modeste amputé de 60%?

Nous ne développerons pas ici tous les avantages pour l'enfant et la communauté éducative de la présence à temps plein d'1 Atsem par classe ; depuis trois mois plusieurs délégations l'ont fait et nous également, qui avons maintes fois présenté avec force nos arguments dans ce lieu.

Vos arguments justifiant cette mauvaise décision ne sont pas très sérieux au regard de l'enjeu : l'avenir des enfants des maternelles publiques de Chambéry dès les premières années de scolarisation

La justification financière pour, selon vos propres termes, « redresser les finances de la ville » n'est pas recevable.

En effet, l'économie éventuelle réalisée par la suppression des postes d'Atsem se chiffre à quelques 250 000 euros annuels pour un budget de fonctionnement de 86 millions d'euros, soit 0,02 % !

Il est possible, si vous tenez tant à réduire la dépense communale de fonctionnement, de trouver des économies dans des secteurs moins directement utiles à la population comme, par exemple, dans la masse salariale inflationniste des personnels extérieurs (+ 1 million d'euros en 2 ans représentant le financement de 16 postes d'Atsem durant 4 ans !)

Votre second argument, à savoir que la ville de Chambéry est mieux lotie que les autres communes qui n'affectent pas 1 poste d'Atsem à temps plein par classe n'est pas davantage recevable.

Nous devrions tous nous réjouir de cet investissement municipal dans l'éducation et pour nos écoles publiques et conforter ce choix politique majeur des anciennes majorités municipales.

L'attractivité de notre ville, qui semble être votre maître mot, ne passe pas uniquement par l'économique : le social et la présence de services publics locaux de grande qualité en sont également un vecteur.

Alors pourquoi casser ce qui marche et qui donne satisfaction tout en étant perfectible pour mieux encore favoriser l'épanouissement des enfants ?

L'incompréhension est totale et vous avez pu remarquer que la mobilisation de la communauté éducative continue, certes avec des hauts et des bas, mais avec de multiples initiatives telles la consultation des parents d'élèves (que vous aviez d'ailleurs initiée pour l'organisation de la semaine scolaire 4 jours ou 4,5 jours et sur laquelle vous vous êtes appuyé pour prendre votre décision du retour aux 4 jours), des campagnes d'affichage ou la tenue de conseils d'école extraordinaires dans les écoles maternelles de Chambéry le Haut ,
...

Nous vous demandons instamment de revenir sur votre décision de suppression des 16 postes d'Atsem afin de maintenir 1 Atsem à temps plein dans chaque classe de maternelle.

Nous vous demandons instamment de ne pas renier votre programme électoral sur ce sujet majeur (extrait ci-après) : les finances de la commune vous le permettent amplement.

« Créer les conditions d'un avenir meilleur pour nos enfants et notre jeunesse (.)

Nos actions pour y parvenir : Améliorer les conditions d'accueil et d'enseignement

C'EST (.) disposer d'un effectif d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) permettant de répondre aux besoins et les former pour qu'ils secondent au mieux les enseignants »

« **Chambéry cap à gauche** » : Guy Fajeau et « **Chambéry au cœur** » : Bernadette Laclais, Jean-Pierre Ruffier, Françoise Marchand, Henri Dupassieux, Jean-Benoît Cerino, Claudette Levrot-Virot, Angéla Caprioglio, Alain Caraco, Claudine Mourier et